Produits	Conditions du transport (Numéros des citernes, etc.)

Suite sur la (ou les) feuille(s) signée(s) et datée(s) figurant à l'annexe 1.

Les numéros des citernes visés dans la présente liste correspondent à ceux du plan des citernes signé et daté, figurant à l'annexe 2.

4 que, conformément à la section 1.4/au paragraphe 2.8.2*, il a été dérogé aux dispositions du Recueil applicables au navire de la manière suivante :

5 que le navire doit être chargé :

*.1 conformément aux conditions de chargement prévues dans le manuel de chargement approuvé daté du ....., revêtu d'un sceau et signé par un agent responsable de l'Administration ou d'un organisme reconnu par l'Administration;

*.2 conformément aux conditions limites de chargement annexées au présent certificat.

Lorsqu'il est nécessaire de charger le navire autrement que conformément aux instructions énoncées ci-dessus, les calculs nécessaires pour justifier les conditions de chargement proposées devraient être communiqués à l'Administration ayant délivré le certificat, qui peut autoriser par écrit l'adoption des conditions de chargement proposées.**

---

* Rayer la mention inutile.

** Au lieu d'être incorporé dans le certificat, ce texte pourrait aussi lui être annexé, à condition d'être dûment signé et revêtu d'un sceau.